

Éditorial

En 2009, la prise en charge des soins dentaires s'est faite à 36.7% par les régimes obligatoires, 39% par les organismes complémentaires et 25.3% par les ménages.

Si nos patients sont conscients de la diminution du remboursement de leurs dépenses de santé par la Sécurité Sociale et s'en inquiètent, un récent sondage nous apprend qu'ils sont néanmoins prêts à dépenser plus pour le dentaire (Cf l'encadré « Les Français, la santé et l'argent »).

Le TO et le SPR n'ayant pas été revalorisés depuis 22 ans, le reste à charge n'a cessé d'augmenter et notre profession a eu à subir au cours de cette année 2010 nombre d'attaques en règle au sujet des « dépassements d'honoraires ».

Le directeur de l'UNCAM a proposé une limitation de ces dépassements qui n'a finalement pas été retenue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2011.

Ne doutons pas cependant que nos honoraires seront sous surveillance et que la menace d'un retour à l'opposabilité persiste.

D'un autre côté, le principal financeur des soins dentaires est représenté désormais par les mutuelles et assureurs qui useront de tous leurs moyens pour faire pression sur nos honoraires comme en témoigne l'article du numéro d'octobre de *Que Choisir* « Orthodontie, les dépassements d'honoraires explosent » écrit en partenariat avec Santé clair.

Nombre d'entre vous se sont offusqués des propos tenus dans ce magazine qui va au-delà de l'analyse des coûts et affirme que « Si les qualifications ne sont pas forcément une garantie de réussite, il est cependant préférable de s'adresser à un spécialiste » en donnant un lien vers l'annuaire des spécialistes.

De tels propos sont inacceptables, d'autant plus d'une revue qui se dit indépendante.

Nous ne pouvons pas ne pas réagir, j'ai donc fait insérer un droit de réponse dans le numéro de décembre.

Je vous remercie de votre vigilance et vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Luc Poty
Président d'UNIODF

Association de loi 1901 Fondée en 1994

Unité - Solidarité - Convivialité
Non à la discrimination
Information sur l'ODF
Omnipratique et ODF : prévention - traitement
Développement de l'ODF
Formation Continue en ODF

Secrétariat :
37 rue d'Amsterdam
75008 PARIS
Tel : 06 07 03 88 10
uniodf@uniodf.org
Fax : 01 70 79 05 71
<http://www.uniodf.org>

Directeur de publication :
Antoine HAROUN

Conception graphique et réalisation :
Jérôme TERRIEN

Photo couverture par Carl HAROUN
ISSN 1768-9775

Graphy Prim' imprimeur
44300 NANTES

Les Français, la santé et l'argent

Le 5^e baromètre santé réalisé par l'institut LH2 pour le groupe AG2R-La Mondiale publié le 16 novembre nous donne les enseignements suivants :

Il y a dans l'opinion publique un ressenti de moins bonne prise en charge des dépenses de santé par la Sécurité Sociale (86% des sondés).

59% déclarent que la santé occupe une place importante dans leurs dépenses quotidiennes (+4 points depuis 2009, +9 points depuis 2008).

Les Français se disent prêts à dépenser plus pour le dentaire (66%) et à voir ce poste pris en charge en priorité en cas de hausse des cotisations (60%) juste devant l'optique (59%).

Étude LH2 réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 959 personnes les 8 et 9 octobre 2010.

Réponse au magazine « Que choisir »

Dans votre article du mois d'octobre « votre sourire vaut de l'or », relatif aux traitements d'orthodontie, vous avez écrit qu'il est préférable de s'adresser à un spécialiste.

Cette affirmation n'est nullement fondée.

Une étude de 2003 (que vous mentionnez dans votre article) effectuée par l'URCAM

(Union régionale des caisses d'assurance maladie) sur plus de 2000 patients montre qu'il n'existe pas de différence significative dans la qualité des fins de traitement que les soins soient prodigués par un spécialiste ou un non-spécialiste.

De plus ce travail indique que les non-spécialistes ont beaucoup moins recours aux extractions de dents définitives que les spécialistes pour mener à bien leurs traitements, or les traitements sans extractions présentent statistiquement un taux de réussite plus élevé mis en évidence par cette étude.

On peut donc consulter en toute confiance les dentistes généralistes qui pratiquent l'orthodontie, ces actes font partie de leur capacité professionnelle, ils se sont formés pour offrir des soins de qualité et voient les enfants tôt pour pratiquer des thérapeutiques préventives et éviter une aggravation des pathologies.

Dr Luc POTY
Président de l'UNIODF

Annnonce

Urgent à louer ou à vendre pour raison de santé cabinet d'orthodontie exclusive dans le sud Finistère à Douarnenez avec appartement attenant.

Ouverte à diverses possibilités : location ou vente totale ou partielle.

Très forte patientèle en attente de repreneur, présence de 2 assistantes expérimentées et formées (temps partiels).

Contact : 06 74 60 68 32

Email : docteur.doare@orange.fr

Diplôme Inter Universitaire d'Orthopédie Dento-Crânio-Maxillo- Faciale de l'Université de Dijon

Les personnes titulaires du D.U. d'Orthodontie de Dijon sont priés de se faire connaître en écrivant à reponseuniodf@gmail.com en précisant l'année d'obtention de leur DU, s'il a été validé ou non par le Conseil National de l'Ordre (et, dans la négative, en spécifiant les motifs invoqués).